

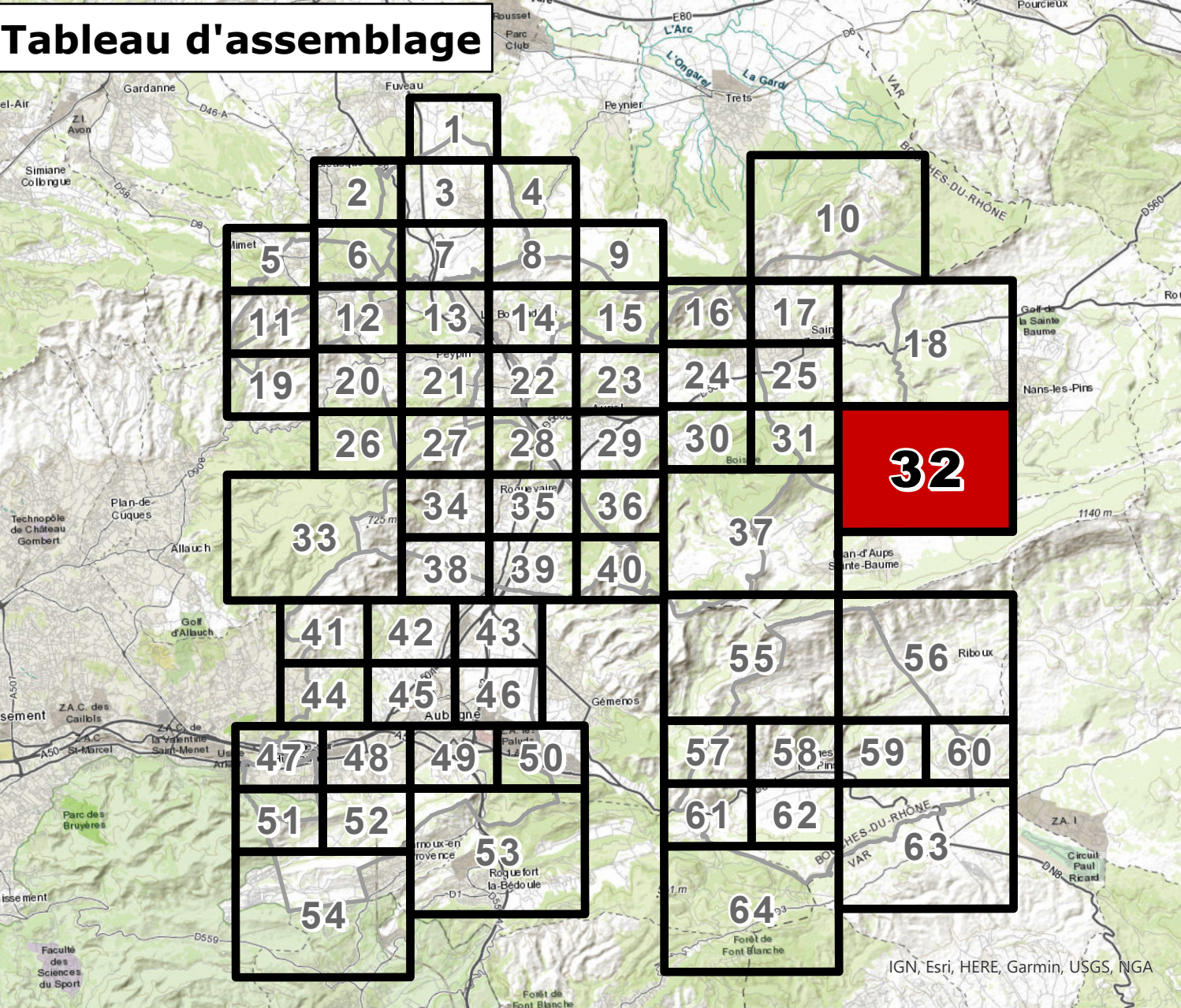
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
32

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort
Aléa moyen à forte hauteur
Aléa moyen
Aléa faible
Aléa résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

PPR
Cote des plus hautes eaux (PHE)
en mètres (référentiel NGF)
Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

**ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU**

Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelle
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Plaque ou Plan d'eau
Cimetière

